

Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa*, PP1450, PP1777, PP1792 et PP1797, solution injectable

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1450, solution injectable

Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1777, solution injectable

Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1792, solution injectable

Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1797, solution injectable

Substance active

Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1450 & Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1777 & Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1792 & Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1797

Laboratoire

Phagenix

AMM

Lire aussi

Autres informations

Résumé de rapport de synthèse périodique

Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1450, solution injectable
Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1777, solution injectable
Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1792, solution injectable
Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1797, solution injectable

Critères d'octroi

- Traitement d'infections osseuses et ostéoarticulaires graves documentées à *Pseudomonas aeruginosa*
 - Chez l'adulte et chez l'adolescent ;
 - Lorsque le pronostic vital ou fonctionnel est engagé, en situation d'impasse thérapeutique, et non incluable dans un essai clinique en cours ;
 - Et pour lequel le résultat des phagogrammes aura montré une sensibilité de la (ou des) souche(s) bactérienne(s) isolée(s) chez le patient aux(à la) solutions(solution) de ce(s) bactériophages ;
 - Et après validation de la possibilité d'une demande d'AAC suite à l'avis de la réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) nationale IOA « phagothérapie et autres thérapies antibactériennes non conventionnelles » confiée au centre de référence des infections ostéo-articulaires complexes (CRIOAC) des hospices civils de Lyon (HCL).

Autres informations

- Administration intra-lésionnelle ou intra-articulaire ou intraveineuse
 - **Posologie :**
 - Consultez la note d'information thérapeutique destinée au prescripteur
 - En initiation : Si 2 ou plus administrations successives sont prévues : limiter le délai entre 2 administrations ; si ce délai est supérieur à 10 jours, recommandation de re-tester l'activité des solutions de bactériophages
 - Renouvellement après validation sur la possibilité de renouvellement de l'AAC suite à l'avis de la réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) nationale IOA « phagothérapie et autres thérapies antibactériennes non conventionnelles » confiée au centre de référence des infections ostéo-articulaires (CRIOAC) des hospices civils de Lyon (HCL). Si 2 ou plus administrations successives sont prévues : limiter le délai entre 2 administrations ; si ce délai est supérieur à 10 jours, recommandation de re-tester l'activité des solutions de bactériophages.
 - La réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) nationale IOA « phagothérapie et autres thérapies antibactériennes non conventionnelles » confiée au centre de référence des infections ostéo-articulaires (CRIOAC) des hospices civils de Lyon (HCL) doit être sollicitée pour toute demande d'AAC pour valider :
 - L'éligibilité du patient à un traitement par bactériophages ;
 - Et la prescription des(d'une) solution(s) de bactériophages PP1450/PP1777/ PP1792/PP1797 en tenant compte du résultat des phagogrammes.
 - Email : GHN.avis-phagotherapie@chu-lyon.fr
 - www.crioac-lyon.fr
 - Un CRIOAC peut relayer une demande au CRIOAC des HCL. [La liste des CRIOAC accessible sur le site ministériel via ce lien.](#)
 - Consulter le PUT d'AAC Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1450, solution injectable /Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1777, solution injectable /Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1792, solution injectable /Bactériophages anti-*Pseudomonas aeruginosa* PP1797, solution injectable
 - Consultez la note d'information thérapeutique destinée au prescripteur
 - Consultez la notice destinée au patient
- ↓ AAC Bactériophages anti *Pseudomonas aeruginosa* – PUT-SP (03/08/2026) ↓ AAC Bactériophages anti *Pseudomonas aeruginosa* – Annexe 1 du PUT (03/08/2026) ↓ Note d'information destinée au prescripteur (03/08/2026) ↓ Note d'information destinée au patient (03/08/2026)

Conditions de prescription et délivrance (préciser si réserve hospitalière et si réserve à certains spécialistes)

- Médicament réservé à l'usage hospitalier

Faire une demande d'AAC (autorisation d'accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l'application e-saturne** doivent désormais passer par le formulaire dédié